



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉCISION DU MAIRE N° 2025 – 686

TRAVAUX DE RESTAURATION GÉNÉRALE DES CHAPELLES ROHAN CHABOT ET ECCE HOMO [25MP024] – lots n° 1, 2 et 4

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le code de la commande publique et notamment son article L. 2123-1,

Vu la délibération n° 35-2020-JU06 du conseil municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 44-2020-JU15 du conseil municipal en date du 25 mai 2020 relative à la création de la commission d'appel d'offres et de la commission des marchés à procédure adaptée et à la désignation de chacun des membres,

Vu la délibération n° 137-2022-JU07 du conseil municipal en date du 20 septembre 2022 relative à l'approbation du règlement de fonctionnement des commissions de la commande publique (CMA, CAO, CDSP, CCSPL et CCF),

Considérant le besoin de la commune de réaliser des travaux de restauration générale des chapelles ROHAN CHABOT et ECCE HOMO ;

Considérant en conséquence, la nécessité de lancer un marché public à cet effet ;

Considérant que le marché est un marché composé de cinq lots :

- Lot n° 1
A – intitulé : Maçonnerie – Pierre de taille - ECCE HOMO pour un montant estimatif de : 123 819,17 € HT (tranche ferme)
B – intitulé : Maçonnerie – Pierre de taille - ROHAN CHABOT pour un montant estimatif de : 407 979,74 € HT (tranche optionnelle)
- Lot n° 2
A – intitulé : Charpente – Couverture - ECCE HOMO pour un montant estimatif de : 30 679,17 € HT (tranche ferme)
B – intitulé : Charpente – Couverture - ROHAN CHABOT pour un montant estimatif de : 92 037,78 € HT (tranche optionnelle)

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078 - 2025 10 06 - AR2025_686-AR-1-1-1

Réception en sous-préfecture le : 07/10/2025

Publication le : 07/10/2025

- Lot n° 3
A – intitulé : Menuiserie – Ferronnerie - ECCE HOMO pour un montant estimatif de : 5 727,00 € HT (tranche ferme)
B – intitulé : Menuiserie – Ferronnerie – Vitrail - ROHAN CHABOT pour un montant estimatif de : 23 350,55 € HT (tranche optionnelle) lot déclaré sans suite pour infructuosité lors de la CMAPA du 4 juillet 2025
- Lot n° 4
A – intitulé : Décors peints - ECCE HOMO pour un montant estimatif de : 28 125 € HT (tranche ferme)
B – intitulé : Décors peints - ROHAN CHABOT pour un montant estimatif de : 16 465,40 € HT (tranche optionnelle)
- Lot n° 5
A – intitulé : Restauration de sculpture - ECCE HOMO pour un montant estimatif de : 25 000,00 € HT (tranche ferme)
B – intitulé : Restauration des objets liturgiques ROHAN CHABOT pour un montant estimatif de : 12 800 € HT (tranche optionnelle) – lot déclaré sans suite pour infructuosité lors de la CMAPA du 4 juillet 2025

Considérant dans ce cadre, que ledit marché a été passé en procédure adaptée conformément aux règles régissant la commande publique ;

Considérant que la date limite de réception des offres a été fixée au 16 juin 2025 à 17h00 ;

Considérant que les critères de jugement des offres ont été fixés et pondérés comme suit :

1- Prix	40%
2- Valeur technique	60%

décomposée comme suit :

- Moyens organisationnels et humains affectés spécifiquement à la réalisation des prestations avec la qualification de chaque intervenant de l'équipe (échafaudeurs, tailleurs de pierre, sculpteurs, restaurateur du décor sculpté, couvreurs en ouvrages en plomb et ornementation, restaurateur des vitraux et de la serrurerie...) : 15%
- Liste nominative du personnel pressenti pour cette opération et CVs, nombre de personnes affecté pour chaque phase du chantier : 9%
- Acceptation du calendrier prévisionnel avec indication de l'effectif affecté par phase pour respecter les délais impartis, y compris en période estivale : 9%
- Description de la méthodologie de chantier appliquée pour la prise en compte des contraintes liées aux particularités du monument et de ses abords immédiats (caractère patrimonial, accès, voirie...) : 6%
- Présentation illustrée d'une sélection significative d'opérations (ouvrages, rendu de prestations ou de sujétions techniques particulières) récentes réalisées au cours des 5 dernières années par l'entreprise correspondant aux exigences décrites dans les CCTP : 6 %
- Fiche technique présentant la nature et origine des matériaux qui seront employés dans le cadre de ce chantier : 6 %
- Description des matériels utilisés (dont description des performances des matériels) : 3%
- Mesures prises pour la sécurité des compagnons et la sûreté : incendie, intrusion : 3%
- Mesures prises pour l'environnement : 3%,

Considérant que des sociétés ont soumissionné et des offres ont été analysées comme indiqué ci-dessous :

Lot n° 1 :

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
5 sociétés soumissionnaires	5 offres analysées

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : LEON NOEL ;

Lot n° 2 :

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
1 société soumissionnaire	1 offre analysée

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société LELU ;

Lot n° 4 :

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
4 sociétés soumissionnaires	4 offres analysées

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : ARCOA ;

Considérant l'avis rendu par la commission des marchés à procédure adaptée lors de sa séance en date du 3 octobre 2025 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Le marché relatif à des travaux de restauration générale des chapelles ROHAN CHABOT et ECCE HOMO [25MP024], et ses éventuels avenants, sont signés comme suit :

- Lot n° 1 : à la société LEON NOEL, 5 rue Jacques Havy – 60700 FLEURINES, [SIRET : 509 225 983 00071], représenté par Jean Christophe WILLIATTE en sa qualité de Responsable d'Exploitation, pour un montant de 428 572.77 € HT.
- Lot n° 2 : à la société LELU, 103 rue Louis Clotuche – 60170 PIMPRESZ, [SIRET : 347 496 168 00027], représenté par Benjamin DAUGERON en sa qualité de Directeur technique, pour un montant de 129 849.62 € HT.
- Lot n° 4 : à la société ARCOA (AT RESTAURATION CONSERVATION OBJETS ARTS), 29 rue Victor Hugo – 92800 PUTEAUX, [SIRET : 907 050 058 00086], représenté par Sandra HEYD en sa qualité de Directrice, pour un montant de 34 014.05 € HT.

Article 2 :

Le présent marché court à compter de la notification de l'ordre de service jusqu'au parfaitement achèvement des travaux et y compris des obligations en découlant.

Article 3 :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliations seront transmises au représentant de l'Etat dans le département et au comptable public assignataire de la Commune.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Fait à Taverny, le 6 octobre 2025



Le Maire,

Florence PORTELLI